

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 5 / CH

Date de révision: 08.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 08.08.24

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Petroleum

N° d'article 15645000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Hydrocarbures, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics

Informations complémentaires

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 5 / CH

Date de révision: 08.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 08.08.24

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

No. CAS 64742-47-8

No. EINECS 926-141-6

Numéro 01-2119456620-43-XXXX

d'enregistrement

Concentration \geq 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1 H304

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire boire d'eau. En cas de vomissement, tourner la personne sur le côté.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation ou l'ingestion peuvent, suivant leur durée et la quantité de produit, provoquer les symptômes suivants:

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

Nom commercial: Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version: 5 / CH

Date de révision: 08.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 08.08.24

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂);
Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Éviter la formation d'aérosol. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Classe de feu / Classe de température / Classe d'explosibilité de poussière

Classe de combustibilité B (matières combustibles liquides)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des acides.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 5 / CH

Date de révision: 08.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 08.08.24

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle ***

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition ***

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Dampf				
Valeur	350	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	700	mg/m ³	100	ppm(V)
Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: SSc; ZNS; OSHA				

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Liste	SUVA		
Type	MAK		
Aerosol			
Valeur	5	mg/m ³	
Remarque: SSc			

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné A-P2

Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)
 Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR
 Épaisseur du gant > 0.55 mm
 Temps de pénétration > 480 min
 La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	incoloré à jaunâtre
Odeur	d'hydrocarbures

Point de congélation

Remarque N'est disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 190 à 280 °C

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 5 / CH

Date de révision: 08.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 08.08.24

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Limite d'explosivité, inférieure	0.5	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	6	%(V)

Point d'éclair

Valeur	> 75	°C
méthode	DIN EN 22719 / ISO 2719	

valeur pH

Remarque Non applicable

Viscosité**cinématique**

Valeur	< 20.5	mm ² /s
température	40	°C
méthode	ASTM D 445	

Pression de vapeur

Valeur	0.15	hPa
température	20	°C
Source	valeur calculée	

Densité et/ou densité relative

Valeur	0.815	g/cm ³
température	15	°C
méthode	ISO 12185	

9.2. Autres informations**La limite de l'odeur**

Remarque N'est disponible

température d'auto-inflammabilité

Valeur	> 220	°C
--------	-------	----

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Etincelles

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation. Réagit au contact des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom commercial: Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version: 5 / CH

Date de révision: 08.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 08.08.24

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg
méthode	OCDE	401	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg
méthode	OCDE	402	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Espèces	rat		
CL 50	>	20	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	OCDE	403	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

évaluation	légèrement irritant
Remarque	Le contact de longue durée ou répété avec le produit peut provoquer des lésions de la peau non allergiques (dermite de contact)

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

évaluation	Non irritant
------------	--------------

Sensibilisation (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Remarque	Aucun
----------	-------

Mutagénicité (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Remarque	Aucun
----------	-------

Toxicité reproductrice (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

évaluation	Aucun effets négatifs
------------	-----------------------

Cancérogénicité (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

évaluation	Aucun effets négatifs
------------	-----------------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

exposition répétée	Voie d'exposition dermale
--------------------	---------------------------

Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Danger d'aspiration (constituants)

Nom commercial: Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version: 5 / CH

Date de révision: 08.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 08.08.24

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

En cas d'ingestion suivie de vomissement, risque d'aspiration dans le poumon, ce qui peut provoquer une pneumonie chimique ou un étouffement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques *****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

CL 50 > 1000 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les poissons (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**Espèces truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

NOELR 0.17 mg/l

Durée d'exposition 28 d

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromaticsEspèces truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*)

Cl50 > 1000 mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**Espèces *Daphnia magna*

> 1000 mg/l

Durée d'exposition 48 h

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromaticsEspèces *Daphnia magna*

NOELR 1.22 mg/l

Durée d'exposition 21 d

Toxicité pour les algues (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

Remarque Non applicable

Source BM000461 SDS Brenntag 20151005

12.2. Persistance et dégradabilité**Élimination physico-chimique**

évaluation Facilement éliminable à partir de l'eau

Élimination physico-chimique (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

évaluation Facilement biodégradable

Biodégradabilité (Composants)**Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

évaluation Facilement biodégradable

La dégradabilité facile (Composants)

Nom commercial: Petroleum

Numéro de la matière: 156450

Version: 5 / CH

Date de révision: 08.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 08.08.24

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

pOW 6 à 8.2

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol (Composants)

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Absorbé par le sol.

Hydrocarbons, C11-C14, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom commercial: Petrolum

Numéro de la matière: 156450

Version: 5 / CH

Date de révision: 08.08.2024

remplace la version: 4 / CH

Date d'impression 08.08.24

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***Classe de contamination
de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne)
conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations
manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
respiratoires.**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Asp. Tox. 1

Danger par aspiration, Catégorie 1

Informations complémentairesLes modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de
sécurité sont marquées par : ***Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une
garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.